

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue 8 juillet 2020 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère et maire substitut
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Yves St-Jacques, conseiller
M. Jean-Guy Carignan, conseiller

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Une (1) personne.

Absence motivée :

M. Denis Bonhomme, conseiller

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R2007-124

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

R2007-125

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 3 juin 2020
- 0.5 Suivi au procès-verbal
- 0.6 Période de questions

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**100 ADMINISTRATION**

- 110-01 Entérinement – Embauche de Joey St-Denis, projet étudiant

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-01 Modification du taux d'intérêt applicable en vertu du règlement 2020-362
- 110-02 Fondation québécoise du cancer – demande de soutien financier
- 110-03 Cité étudiante de la Haute-Gatineau – Demande de bourse 2020
- 110-04 Bourses de la relève – demande de soutien
- 110-05 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) – Demande de soutien
- 110-06 CMC – travaux d'entretien et d'amélioration
- 110-07 Autorisation de paiement de factures à Industries Galipeau
- 110-08 Régularisation d'un dossier d'empiètement du chemin des Pins sur le lot cadastré : 5 204 389
- 110-09 ABVLBS projet de pose de jute – déboursé d'une aide financière

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 3 juillet 2020
- 130-02 Présentation des comptes payés au 3 juillet 2020
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 30 juin 2020
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 3 juillet 2020
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2020

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE**300 TRANSPORT**

- 300-01 Comité transport du 29 juin 2020– compte-rendu et recommandations

400 ENVIRONNEMENT**500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS****600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT****700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE****800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE****900 VARIA****1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R2007-126

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 JUIN 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

R2007-127

ENTÉRINEMENT D'EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT – EMPLOI D'ÉTÉ 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une réponse favorable, à sa demande de financement dans le cadre d'Emploi d'été Canada;

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ENTÉRINER l'embauche de l'étudiant Joey St-Denis pour une période de huit (8) semaines. Monsieur St-Denis sera affecté au service des travaux publics ainsi que préposé au service d'urbanisme, plus précisément à titre de contrôleur responsable de l'application des dispositions du règlement municipal numéro 2017-340 règlement concernant le lavage des embarcations et l'accès aux lacs et cours d'eau, et ce, selon les besoins tels qu'identifiés par le directeur général;

QUE les conditions de travail soient régies par la politique « Conditions de travail des employés salariés » actuellement en vigueur, plus particulièrement les dispositions applicables à une personne salariée saisonnière;

QUE l'échelle salariale des employés salariés saisonniers soit fixée à l'échelon 1 de la politique « Condition de travail des employés salariés » actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

R2007-128

MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE EN VERTU DU RÈGLEMENT 2020-362

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution R2004-077, a procédé à la modification du taux d'intérêt applicable pour la période du 31 mars au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux d'intérêt différent que celui prévu par règlement, et ce, chaque fois qu'il le juge opportun;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la présente situation de l'épidémie du Covid-19, le conseil souhaite venir en aide aux contribuables durement touchés en prolongeant la période pour laquelle aucuns frais d'intérêt ne sont applicables sur les comptes en souffrance.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

DE prolonger la période pour laquelle le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité et qui demeure impayée soit établi à 0% par année, et ce, pour la période du 9 juillet au 5 août 2020 inclusivement;

QU'à partir du 6 août 2020 le taux d'intérêt applicable soit rétabli conformément au taux inscrit à l'article 6 du règlement 2020-362

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : La situation sera réévaluée par le conseil à chaque mois pour la durée de la présente période d'épidémie de coronavirus.

R2007-129

CITÉ ÉTUDIANTE DE LA HAUTE-GATINEAU– BOURSES D'ÉTUDES 2020

CONSIDÉRANT QUE madame Anne-Stéphanie Aubé, membre du comité de remise des bourses études de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau, sollicite auprès du conseil de Messines, des bourses pour les élèves finissants 2020;

COSIDÉRANT QUE le conseil souhaite appuyer financièrement deux étudiants, un garçon et une fille, dans la poursuite de leurs études;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER deux aides financières au montant de 125.00\$ chacun à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau afin d'encourager deux (2) élèves, un garçon et une fille, dans la poursuite de leurs études postsecondaires.

Le choix des étudiants devra être basé sur les critères suivants :

- Les lauréats devront être résidents de la municipalité de Messines;
- Ils devront poursuivre leurs études à un niveau postsecondaire, soit afin d'obtenir un D.E.P. ou afin de poursuivre au niveau collégial ou universitaire.
- La bourse sera remise à l'étudiant (e) ayant la meilleure amélioration au niveau de la moyenne générale.

Note : Le conseil autorise l'émission de deux (2) chèques de 125.00\$ chacun au nom du récipiendaire respectif, et ce sur présentation des pièces justificatives aux critères énumérés ci-dessus.

ADOPTÉE

R2007-130

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉLIORATION AU CENTRE MULTICULTUREL DE MESSINES (CMC)

CONSIDÉRANT QUE la construction et rénovation du CMC remonte à 2007 et que les murs, les boiseries, et les portes n'ont pas été repeints depuis sa construction et qu'un rafraîchissement s'impose;

CONSIDÉRANT pour des raisons de sécurité du personnel municipal il a lieu de modifier l'aménagement de l'accueil au bureau municipal, et ce, afin d'assurer un lieu de travail plus sécuritaire et mieux adapté;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance d'une offre de service de l'entreprise Menuiserie Lafrenière de Maniwaki, pour la réfection de l'accueil au bureau municipal.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER les travaux d'amélioration et d'engager une dépense permettant de repeindre les locaux du CMC.

D'ADJUGER un contrat à Menuiserie Lafrenière pour la fabrication et l'installation d'un écran de protection en verre trempé avec porte et cadre en merisier teint, et ce, tel qu'il apparaît sur la soumission présentée et datée du 12 juin 2020;

D'AUTORISER un transfert budgétaire permettant d'acquitter la présente dépense, dont les sommes proviendront des sommes non utilisés (sommes reliées au salaire) suite à la période de vacance au poste de coordonnatrice préventionniste.

ADOPTÉE

R2007-131

AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES DES INDUSTRIES GALIPEAU

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 299.72 \$ plus les taxes applicables pour les factures relativement à des travaux de réparations et soudure exécutés par les Industries Galipeau, soit:

Facture no :	Montant facturé avant taxes
7244	195.00 \$
7247	65.00 \$
7249	618.82 \$
7252	420.90 \$
TOTAL	1 299.72 \$

ADOPTÉE

Note au procès-verbal: Le conseiller monsieur Éric Galipeau s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décision de la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller É. Galipeau), et ce, en conformité avec le règlement 2018-346, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

R2007-132

RÉGULARISATION D'UN DOSSIER D'EMPIÈTEMENT DU CHEMIN DES PINS SUR LE LOT 5 204 389 DU CADASTRE RÉNOVÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le conseil par sa résolution 2006-06-7304 autorisait l'achat d'une parcelle de terrain de madame Gisèle Bergeron, et ce, afin de corriger un problème de largeur d'emprise du chemin des Pins;

CONSIDÉRANT QUE le dossier visé par la résolution 2006-06-7304 n'a pu se réaliser en raison de la vente de la propriété de madame Bergeron à son fils Guy Bergeron;

CONSIDÉRANT la nouvelle entente et intervenu avec le nouveau propriétaire.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat et la dépense permettant d'acquérir une parcelle de terrain afin de régulariser le dossier d'empiètement d'emprise du chemin des Pins, tel qu'il apparaît sur le plan illustrant, préparé par l'arpenteur-géomètre Stéphane Gagnon, sous sa minute 1740, datant du 30 octobre 2016;

QUE la Municipalité de Messines s'engage à défrayer tous les frais reliés à la présente transaction, tels que suivent à savoir :

1. Le paiement d'une compensation monétaire au propriétaire M. Bergeron pour l'achat de la parcelle de terrain, soit la somme de cinq cents dollars (500\$).

2. Les frais d'arpentage et notaire, ainsi que tous autres frais nécessaires à la réalisation de la présente transaction.

D'AUTORISER Ronald Cross, maire et Jim Smith, directeur général de signer au nom de la Municipalité de Messines tous documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE

R2007-133

AUTORISATION DE DÉBOURSER L'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET DE POSE DE JUTE DE L'ASSOCIATION DU BASSIN VERSANT DU LAC BLUE SEA (ABVLBS)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Francis Leblanc, président de l'ABVLBS présente au conseil une demande de déboursement de l'aide financière prévue pour le projet de pose de jute dans le lac Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE le conseil par sa résolution R1907-201 c'est engagé auprès de l'association afin de contribuer financièrement au projet de pose de jute;

CONSIDÉRANT QUE l'ABVLBS a déposé, auprès de la municipalité, un tableau de ventilation des coûts de réalisation du projet, dont la dépense anticipée pour l'année 2020 s'élève à 73 331.05\$

CONSIDÉRANT QUE L'ABV des 7 a obtenu, au nom de la l'ABVLBS, un appui financier du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) par l'entremise du Programme Affluents Maritime, soit une aide financière de 60 000\$;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution R1907-201, la municipalité s'est engagée à contribuer à la hauteur de 25%, et ce pour un maximum de 7 500\$ dans le cadre du présent projet;

CONSIDÉRANT QU'en appliquant la somme de 60 000\$ (Programme Affluents maritime), à la dépense anticipée pour l'année 2020, la contribution de 25% de la municipalité de Messines s'élève actuellement à 3 832.76\$.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER le déboursier dans le cadre du projet de pose de jute, pour la somme de 3 850.00\$

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R2007-134

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 3 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 3 juillet et des comptes supplémentaires au 8 juillet 2020, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 133 847.98\$

ADOPTÉE

R2007-135

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 3 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1^{er} juin au 3 juillet 2020, pour la somme de 203 183.18 \$;

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
49	Chèques fournisseurs émis	66 027.40 \$
24	Prélèvements électroniques	137 155.78 \$
	TOTAL :	203 183.18 \$

ADOPTÉE

R2007-136

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 31 mai au 3 juillet 2020, dont celle-ci représente la somme de 53 651.30 \$

ADOPTÉE

R2007-137

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 30 JUIN 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 210-279, le directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 30 juin 2020, dont celui-ci représente une somme de 9 913.84\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

TRANSPORT

R2007-138

PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN GUERTIN

CONSIDÉRANT QUE le projet de mise aux normes et surfacage de la chaussée du chemin Guertin est inscrit au PTI 2020-2021-2022, à la section amélioration des infrastructures, item 2;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse du rapport du département de génie municipal de la MRCVG, « estimation préliminaire », le comité et d'avis qu'il serait dans l'intérêt de la municipalité de réaliser les travaux en régie plutôt que par contrat clé en main. C'est-à-dire que certains menus de travaux pourront se réaliser par l'équipe des travaux publics et certains travaux pourront être réalisés par l'entreprise privée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER le DG, d'entreprendre des travaux et d'engager des dépenses dans le cadre du projet de réfection du chemin Guertin et ce, tel que suit à savoir :

ITEM	DESCRIPTION	RESPONSABLE
1	Travaux de déboisement et d'émondage	Contractuel
2	Commande de ponceau	Administration municipale
3	Creusage de fossés	Location d'une pelle à l'heure et de camions à benne
4	Installation de ponceaux, membrane et enrochement	Travaux publics
5	Pulvérisation du traitement surface	Travaux publics
6	Rechargement 0/¾	Travaux publics

QUE la présente autorisation de dépense soit limitée au montant préautorisé dans le cadre du programme du TECQ 2019-2023, pour ce projet, ainsi que la contribution de la municipalité, somme provenant de son surplus non affecté.

ADOPTÉE

R2007-139

ADOPTION DE LA LISTE DES TRAVAUX PRIORITAIRES POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Jim Smith a déposé la liste des travaux prioritaires pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande au conseil d'adopter la liste des travaux telle que déposée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des travaux prioritaires pour l'année 2020, telle que déposée par le directeur général;

D'AUTORISER le directeur général d'engager les dépenses relatives à la réalisation des travaux, et ce jusqu'à concurrence des deniers disponibles pour ce type de travaux réservés lors de l'élaboration du budget 2020.

ADOPTÉE

R2007-140

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE 47 CHEMIN DE LA FERME DES SIX

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 47, chemin de la Ferme-des-Six s'adresse à la municipalité afin d'obtenir le droit de passer une conduite sous le chemin de la Ferme-des-Six;

CONSIDÉRANT QUE le comité de transport a pris connaissance du dossier lors de sa rencontre du 29 juin 2020 et suite à une analyse de la demande, le comité recommande au conseil d'autoriser le passage de la conduite, dont l'autorisation sera assujettie à un certain nombre de conditions.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER M. Luc Arvais (ci-après appelé le propriétaire), du 47, chemin de la Ferme-des-Six, d'installer une conduite sous l'emprise du chemin de la Ferme-des-Six, conduite servant à évacuer les eaux usées de la fosse septique située sur le lot 5 204 168 (lot situé sur le côté est dudit chemin) et ce, vers un nouveau champ d'épuration que le propriétaire prévoit construire et qui sera situé de l'autre côté du chemin de la Ferme-des-Six, soit sur le côté ouest dudit chemin.

QUE la présente autorisation est assujettie aux conditions suivantes :

- Que les travaux soient sous la responsabilité de la municipalité;
- Que le département de génie municipal de la MRC soit mandaté afin d'évaluer deux méthodes de travail, soit par forage directionnel ou par excavation et de recommander la meilleure option;
- Qu'une fois les travaux terminés, que les lieux soient remis dans le même état qu'ils sont actuellement;
- Que le passage de la conduite fasse l'objet d'une servitude préparée par un arpenteur-géomètre reconnu;
- Que la servitude soit notariée;
- Que le contrat notarié mentionne « Que le propriétaire ne pourra réclamer aucuns frais d'aucune nature à la municipalité de Messines pour bris à la conduite, gel ou tout mal fonctionnement qui pourrait survenir ».
- Que la totalité des frais encourus sera assumée par le propriétaire.

ADOPTÉE

R2007-141

PROJET DE VERBALISATION DU CHEMIN DU LAC-LACROIX NORD

CONSIDÉRANT QUE le conseil par sa résolution R1808-237 a accepté de verbaliser le chemin du lac à Lacroix Nord, et ce, selon certaines conditions;

CONSIDÉRANT QU'à la demande des propriétaires, le département de génie municipal a déposé auprès de l'administration municipale une offre de service pour la préparation des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE le groupe de quatre (4) propriétaires a déposé au bureau municipal la somme totale nécessaire pour couvrir les frais du département de génie municipal.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Annie Galipeau
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER l'octroi d'un contrat et la dépense relative à la préparation des plans et devis pour la mise aux normes du chemin du lac à Lacroix Nord.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R2007-142

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance régulière à 19 h 30

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général et secrétaire-trésorier